Position de l'EMB
sur l'accord de libre-échange transatlantique (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement - TTIP)

I Il faut mettre fin aux négociations sur le TTIP

Le TTIP met l'UE en danger d'un point de vue économique, écologique et social. Ainsi, notamment la souveraineté et la paix sociale dans l'UE dépendent de la capacité de celle-ci de produire des aliments sains en quantité suffisante au sein de ses propres frontières et en maintenant une homogénéité territoriale. L'accord de libre-échange transatlantique porterait sérieusement atteinte à cette capacité.

Les conséquences suivantes sont par exemple à craindre dans le domaine de l'agriculture si le TTIP est mis en œuvre :

I) À cause de la forte pression sur les prix :

- une partie importante de la production de l'UE sera délocalisée en dehors des frontières de l'UE
- la production intérieure se concentrera sur quelques régions - avec toutes les conséquences sociales et environnementales négatives qui en découlent.

II) Une baisse des normes provoque :

- une concurrence déloyale en raison de normes différentes
- une diminution de la qualité des produits
- une forte augmentation, dans nos supermarchés, de la part de produits alimentaires potentiellement dangereux pour la santé
- une diminution de la confiance des consommateurs dans les produits laitiers / de viande.

Les problèmes qui s'ensuivraient pour les citoyens de l'UE sont multiples. Des aliments sains et durables ne peuvent pas faire l'objet de négociations !

D'où la revendication principale de l'EMB : il faut mettre fin aux négociations sur l'accord de libre-échange transatlantique !

European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, B-1000 Bruxelles
E-Mail: office@europeanmilkboard.org – www.europeanmilkboard.org

II Les revendications de l'EMB en détail :

Transparence & démocratie

Le TTIP n'est pas un détail sans importance, mais aurait, au contraire, une influence considérable sur la situation économique et sociale de l'UE.

Droit à l'information et à la participation

1. Actuellement, la société civile est privée d'informations sur le contenu des négociations. Les citoyens ignorent quelle est la position de l'UE dans le processus de négociations, quels objectifs elle poursuit et quels intérêts elle défend. La Commission européenne négocie à huis clos au nom de ses citoyens - sans légitimation démocratique et sans informer les citoyens au sujet du contenu des négociations. Seulement à la fin des négociations, le Parlement européen peut, en tant qu'organe élu, exiger des négociations ultérieures ou une renégociation complète de l'accord. Mais à nouveau, le Parlement serait exclu de ces négociations.
Les citoyens sont privés de toute participation aux décisions !

2. L'élaboration de la position de l'UE pendant les négociations est, elle aussi, dépourvue de toute pratique démocratique. Il est fort probable que seulement certains intérêts isolés ne soient défendus.
En effet, les informations qui parviennent à la société sont inquiétantes : lors de consultations officieuses de la Commission européenne avant le début des négociations, 90 pourcent des interlocuteurs étaient issus de grandes organisations sectorielles ou associations professionnelles.
Le clientélisme nuit aux intérêts de la société européenne !

3. La façon de procéder prévue **après** la conclusion de l'accord de libre-échange est elle aussi préoccupante. Il est prévu que certains règlements ne soient élaborés qu'après conclusion de l'accord, sous forme d'actes délégués qui ne doivent pas être adoptés ou approuvés.

D'où notre revendication : de telles négociations ne peuvent jamais avoir lieu à huis clos. Il faut garantir une transparence absolue pour toutes les négociations courantes et futures ainsi qu'une participation démocratique lors de l'élaboration de la position respective de l'UE. Il faut prévoir la possibilité d'un rejet de l'accord par le public et tout rejet éventuel doit être accepté.

Pas de diminution de la qualité des produits ou des normes de sécurité

La qualité des produits et les normes de sécurité jouent un rôle important : elles protègent les consommateurs de produits alimentaires potentiellement dangereux pour la santé et leur garantissent une qualité élevée des produits ainsi qu'un mode de production adéquat. Les crises alimentaires récentes ont souligné une nouvelle fois l'importance de ces normes.

Dans ce contexte, le principe de précaution représente un élément important. Ce principe prévoit l'obligation d'éviter, par anticipation, tout dommage à la santé humaine ou à l'environnement, même lorsqu'aucune certitude n'existe encore concernant le type, l'ampleur ou la probabilité de ces dommages. Actuellement, en accord avec ce principe, les entreprises de l'UE doivent prouver que leurs produits ne sont pas nuisibles.

Aux États-Unis ce principe n'est pas d'application. Ici, les produits peuvent demeurer sur le marché jusqu'à ce que leur caractère nocif ait été prouvé. Cette approche comporte des risques pour les citoyens et ne doit en aucun cas, par le biais du TTIP, devenir une pratique courante dans l'UE.

Le droit à des aliments sûrs et de bonne qualité

Si, dans le cadre de l'accord de libre-échange, ces normes sont affaiblies, des aliments d'une qualité incertaine et présentant des risques pour la santé seront introduits sur le marché de l'UE.

European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, B-1000 Bruxelles
E-Mail: office@europeanmilkboard.org – www.europeanmilkboard.org

Des produits nocifs - comme par exemple des aliments provenant d'animaux traités aux hormones ou des aliments génétiquement modifiés - seraient vendus librement en grande distribution.[1]
Il ne s'agirait pas uniquement de produits potentiellement nocifs provenant de pays tiers. Au vu de la concurrence qui s'ensuivrait de cette situation, les producteurs de l'UE seraient eux aussi amenés à diminuer la qualité et la sécurité de leurs produits. Ceux-ci seront donc également vendus dans nos supermarchés.

Le prix généralement bas de ces produits ne reflète pas leur coût réel. Les « coûts externes » dans le domaine de la santé et de l'environnement, c.à.d. les conséquences négatives, seraient supportés par la société séparément.
D'importants critères dans le domaine de la protection des animaux et de la durabilité seraient contournés par l'affaiblissement des normes (il est bien connu qu'aux États-Unis la protection des animaux ne joue qu'un rôle marginal).

Pas de lutte des prix qui détruit la production

De faibles normes signifient aussi (à première vue) un mode de production à bas prix et des produits finis bon marché. Si de tels produits importés des États-Unis sont vendus sur le marché européen, les exploitations de l'UE produisant selon des normes adéquates ne seront plus à même de faire face à la pression sur les prix qui s'ensuivra. De nombreuses exploitations devraient abandonner, notamment dans le secteur laitier. La production se concentrerait encore davantage dans seulement quelques régions et serait prise en charge presqu'essentiellement par l'agro-industrie. Les répercussions sur l'environnement et les problèmes liés à la protection des animaux prendraient des proportions extrêmes dans ces régions.

[1] De nombreuses études prouvent notamment les risques pour la santé - surtout un risque accru de cancer - du lait dit aux hormones.

Parallèlement, dans les régions desquelles disparaîtraient les exploitations laitières, le secteur des petites et moyennes entreprises travaillant actuellement comme fournisseurs ou sous-traitants des exploitations ne pourrait pas se maintenir.
Il s'ensuivrait, dans une grande partie des régions de l'UE, une perte importante d'emplois et une désertification due à l'émigration vers d'autres régions.

Dès lors notre revendication : NON à l'affaiblissement des normes de qualité et de sécurité !

La protection extérieure doit être maintenue pour les produits agricoles et notamment pour les produits laitiers

La production laitière est un secteur sensible. Il est nécessaire - au vu de la forte volatilité des prix et de la surproduction chronique - de stabiliser le marché à l'aide de mesures politiques. Par exemple, lorsque l'offre dépasse la demande, les prix chutent et il est nécessaire de prendre des mesures pour contrer cet effet. Que ce soit un filet de sécurité ou l'intervention par le biais d'une agence de surveillance - toutes ces mesures ne peuvent pas avoir d'effet si, lors d'une crise, des produits laitiers importés de pays tiers envahissent le marché de l'UE sans aucune entrave. Ni une diminution de la production de l'UE, ni une intervention publique par le biais de l'achat de lait ne pourraient alors avoir assez d'effet pour stabiliser les prix. Le volume des importations doit demeurer ajustable.

Dès lors notre revendication : les droits de douane à l'importation de produits laitiers, en tant qu'instrument de l'UE, doivent être maintenus!

European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, B-1000 Bruxelles
E-Mail: office@europeanmilkboard.org – www.europeanmilkboard.org

ISDS

Les gouvernements ne peuvent pas s'exposer au chantage

Le règlement des différends entre investisseurs et États (« Investor State Dispute Settlement », ISDS) joue un rôle important dans l'accord de libre-échange. Ce mécanisme permet aux entreprises, sous certaines conditions, d'intenter une action contre un État membre lorsqu'elles sont d'avis que de nouveaux règlements diminuent la rentabilité de leurs investissements. Ce règlement implique le risque de limiter les gouvernements nationaux dans leurs actions et de diminuer leur marge de manœuvre.

Les structures de l'ISDS n'ont aucune légitimation démocratique et portent gravement atteinte à la souveraineté des États.

Dès lors notre revendication : d'une manière générale, une clause ISDS ne peut pas donner la possibilité à l'industrie de faire pression sur les gouvernements, de sorte que plus aucune réglementation appropriée dans le domaine de l'agriculture, de la protection de l'environnement, du droit du travail, de la protection des animaux, de la durabilité etc. ne soit adoptée ! L'accord doit être rédigé de manière à exclure toute atteinte à la souveraineté des États ! En outre, les panels d'arbitrage doivent disposer d'une légitimité démocratique et être organisées de façon transparente.

European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, B-1000 Bruxelles
E-Mail: office@europeanmilkboard.org – www.europeanmilkboard.org